ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation financière des dispositifs d'appui à la coordination

Question écrite n° 5843

Texte de la question

M. Inaki Echaniz attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la situation des dispositifs d'appui à la coordination (DAC). Les dispositifs d'appui à la coordination jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la prise en charge des patients. En effet, ce sont des structures qui facilitent cette prise en charge en assurant une meilleure coordination entre les professionnels de santé, les services sociaux et médico-sociaux et les aidants. L'importance des DAC est grandissante dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation des maladies chroniques. Ces structures rencontrent toutefois des difficultés financières et organisationnelles qui appellent à un soutien renforcé. Il aimerait ainsi qu'il lui indique si des actions sont envisagées pour garantir un soutien financier pérenne à ces dispositifs lors des prochaines échéances budgétaires. Par ailleurs, en attendant ces évolutions, il demande si des mesures transitoires sont à l'étude pour éviter une fragilisation de ces structures et assurer la continuité de leurs missions.

Données clés

Auteur : M. Inaki Echaniz
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5843
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé et accès aux soins
Ministère attributaire : Autonomie et handicap

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 avril 2025, page 2415